quittent leur emploi une deuxième fois après deux périodes d'emploi séparées par un intervalle d'au moins un an. Il s'est produit plusieurs cas où les contributions ont été remboursées par erreur, de sorte que cet effet rétroactif est nécessaire pour les rendre valides, tandis qu'en remboursant ces contributions à l'avenir, dans des cas semblables, on ne fera que rendre justice à tous les intéressés.

(Le crédit est adopté.)

685. Pour disposer que toute mention de la «loi sur la pension du service public» au paragraphe (5) de l'article 20 du chapitre 38 des Statuts revisés du Canada de 1960 soit interprétée de façon à comprendre une mention de la loi sur la pension du service public, \$1.

M. Benidickson: Tous ces crédits se ressemblent. Je sais que le ministre tiendra compte des objections formulées et qu'il songera peut-être à étudier ces questions l'an prochain, si elles sont d'une importance telle qu'elles justifient la présentation d'un bill en vue de modifier la loi. Le ministre comprend sans doute que si des amendements se répètent quelque peu sous cette forme l'an prochain, il éliminera les objections semblables à celles qui ont pris le temps du comité. J'invite le gouvernement et le ministre à nous présenter dorénavant, et pour peu que les questions

aient assez d'importance pour justifier une telle mesure, des modifications qui porteront sur les statuts eux-mêmes.

(Le crédit est adopté.)

L'hon. M. Chevrier: Il est dix heures.

(Rapport est fait des résolutions adoptées aujourd'hui en comité des subsides, qui sont adoptées.)

## TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Chevrier: Je suppose que nous traiterons de crédits supplémentaires demain et mercredi.

L'hon. M. Fleming: Pourquoi mercredi?

L'hon. M. Chevrier: Je me demande quel est l'ordre du jour pour demain. Je me demande également si l'on a passé à la liste des travaux dont la Chambre sera saisie à la rentrée, le 10 avril.

L'hon. M. Churchill: Demain, nous continuerons l'examen des crédits supplémentaires; ensuite nous aborderons, s'il reste du temps, les n°s 1 et 2 du Feuilleton d'aujourd'hui. Il s'agit des bills n° S-5 et n° S-6 relatifs à des questions d'assurance.

J'espère pouvoir, demain soir peut-être, annoncer les travaux que la Chambre abordera dès la rentrée, après le congé de Pâques.

(A dix heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)